

Arrêté n° 3311-2026/ARR/DAJI du 3 juillet 2026
portant délégation de signature à M. Briec Frogier, deuxième vice-président de
l'assemblée de la province Sud

Historique :

Créé par : Arrêté n° 3311-2026/ARR/DAJI du 3 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Briec Frogier, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud

JONC du 6 juillet 2026
Page 16061

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Briec Frogier, deuxième vice-président de l'assemblée de la province Sud, à l'effet de signer, au nom de la présidente de l'assemblée de province, tous actes, arrêtés, décisions, marchés, conventions, documents et correspondances concernant les compétences de la province dans les domaines suivants :

- Tourisme
- Environnement et développement durable
- Agriculture, pêche, aquaculture, sylviculture et développement rural
- Mines
- Transports

Article 2

Le présent arrêté sera transmis à Mme la commissaire déléguée de la République et publié au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie.